



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de matière première beurre

Question écrite n° 2422

Texte de la question

M. François Cormier-Bouligeon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation de pénurie de matière première beurre. En un an, les cours mondiaux du beurre ont en effet doublé (de 2 500 euros à 5 300 euros la tonne entre avril 2016 et juin 2017), car la production n'arrive pas à suivre la demande en forte hausse, en particulier en Chine. La grande distribution peine à faire face à la demande des consommateurs. Et l'ensemble des professionnels de la boulangerie et de pâtisserie s'alarment. Les prix aux consommateurs vont certainement être revus à la hausse. En outre, il y a risque d'un arrêt des lignes de production pour certaines entreprises, comme la PME Pâte feuilletée François, installée dans le Cher et qui fabrique des pâtes à tarte fraîches d'une exceptionnelle qualité vendues aux grossistes et aux particuliers. Les dix salariés de cette entreprise sont en chômage technique 70 % de leur temps depuis près de trois semaines. Il s'agit d'un sujet d'importance car la filière emploie 38 000 personnes en France et engendre 8,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. Il lui demande donc quelles sont les initiatives mises en œuvre par le Gouvernement pour résoudre cette situation dans les plus brefs délais.

Texte de la réponse

Le marché du beurre a subi cet automne des tensions. Bien que l'ampleur des difficultés varie dans le temps et entre les régions, des ruptures ponctuelles des approvisionnements dans les grandes surfaces ont été observées pour certains produits de crèmerie, en particulier le beurre. Cette situation découle d'une demande forte des pays étrangers et dans une moindre mesure d'une baisse de la collecte de lait sur la période d'été. La production laitière française est très importante et la matière première ne fait pas défaut. Depuis la fin de l'été, la collecte de lait est repartie naturellement à la hausse avec la reprise des vêlages, en France mais aussi en Europe et dans le monde. En outre, il est constaté une détente sur le prix du beurre et un retour à des comportements d'achat habituels de la part des consommateurs. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation reste particulièrement attentif à la situation du beurre. Il a pris des contacts avec l'ensemble des acteurs de la filière, y compris les distributeurs et les utilisateurs de beurre, afin de réaliser un diagnostic partagé et a appelé les acteurs économiques, dans le cadre de leurs relations commerciales et contractuelles individuelles, à adopter des comportements responsables et à trouver des réponses aux difficultés rencontrées. Des discussions ont déjà eu lieu entre les industriels laitiers, les utilisateurs de beurre et les distributeurs dans le cadre des négociations commerciales et notamment autour de la clause de renégociation, telle que prévue par l'article L. 441-8 du code de commerce. Elles ont notamment contribué à ce que les rayons de beurre soient ré-achalandés. Le médiateur des relations commerciales agricoles peut, dans le cadre de ses missions, être saisi par les opérateurs qui rencontreraient encore des difficultés. Ces discussions doivent aussi permettre une juste répartition de la valeur dans le prix du lait payé aux producteurs. C'est d'ailleurs plus largement le sens de la charte d'engagement « pour une relance de la création de valeur et pour son équitable répartition au sein des filières agroalimentaires françaises » signée le 14 novembre 2017 par les représentants des acteurs de la production, de la coopération agricole, des entreprises de l'alimentaire et de la distribution. Par ailleurs, le Président de la République a demandé aux interprofessions d'élaborer, d'ici la fin de l'année, des plans de filière

ambitieux autour d'objectifs chiffrés engageant l'ensemble des maillons des filières. Le plan de la filière laitière doit permettre aux acteurs de cette filière de s'engager sur des mesures permettant de réduire le risque de difficulté de même nature à l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. François Cormier-Bouligeon](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2422

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 octobre 2017](#), page 5217

Réponse publiée au JO le : [26 décembre 2017](#), page 6700